

**SIXIEME SUPPLEMENT EN DATE DU 21 AVRIL 2022
AU PROSPECTUS DE BASE EN DATE DU 23 JUIN 2021**

AMUNDI FINANCE EMISSIONS

en qualité d'émetteur
(Société anonyme de droit français)

CREDIT AGRICOLE S.A.

en qualité de garant des Titres émis par Amundi Finance Emissions
(Société anonyme de droit français)

**PROGRAMME D'EMISSION D'OBLIGATIONS
de 10.000.000.000 d'euros**

Le sixième supplément (le "**Supplément**" ou le "**Sixième Supplément**") complète et doit être lu conjointement avec le prospectus de base relatif au programme d'émission d'obligations de 10.000.000.000 d'euros d'Amundi Finance Emissions (l'"**Emetteur**") qui a reçu l'approbation de l'Autorité des marchés financiers (l'"**AMF**") n° 21-253 en date du 23 juin 2021, le premier supplément qui a reçu l'approbation de l'AMF n° 21-370 en date du 27 août 2021 (le "**Premier Supplément**"), le deuxième supplément qui a reçu l'approbation de l'AMF n° 21-514 en date du 1^{er} décembre 2021 (le "**Deuxième Supplément**"), le troisième supplément qui a reçu l'approbation de l'AMF n° 22-007 en date du 6 janvier 2022 (le "**Troisième Supplément**"), le quatrième supplément qui a reçu l'approbation de l'AMF n°22-044 en date du 22 février 2022 (le "**Quatrième Supplément**"), et le cinquième supplément qui a reçu l'approbation de l'AMF n°22-059 en date du 9 mars 2022 (le "**Cinquième Supplément**"), qui ensemble constituent le prospectus de base (le "**Prospectus de Base**").

Ce Sixième Supplément a été soumis à l'approbation de l'AMF qui l'a approuvé sous le n°22-115 le 21 avril 2022, en sa qualité d'autorité compétente en France pour approuver ce Supplément comme un supplément au Prospectus de Base en vertu du Règlement (UE) 2017/1129 du 14 juin 2017 (le « **Règlement Prospectus** »).

A l'exception de ce qui figure dans le présent Supplément, aucun fait nouveau, erreur ou inexactitude qui est susceptible d'avoir une influence significative sur l'évaluation des Titres n'est survenu ou n'a été constaté depuis la publication du Prospectus de Base.

Dans l'hypothèse d'une contradiction entre toute déclaration faite dans le présent Supplément et toute déclaration contenue ou incorporée par référence dans le Prospectus de Base, les déclarations du présent Supplément prévaudront.

Le Sixième Supplément a pour objet :

- d'incorporer par référence les documents suivants suite à leur publication et de mettre à jour en conséquence le chapitre « *Facteurs de Risque* » en page 14 du Prospectus de Base, le chapitre « *Documents Incorporés par Référence* » en page 41 du Prospectus de Base, le chapitre « *Description de l'Emetteur* » en page 273 du Prospectus de Base, le chapitre « *Description du Garant et du Groupe Crédit Agricole* » en page 278 du Prospectus de Base et le chapitre « *Informations Générales et Développements Récents* » en page 292 du Prospectus de Base :
 - o le rapport financier annuel au 31 décembre 2021 de l'Emetteur (le "**Rapport Financier Annuel 2021 d'Amundi Finance Emissions**" ou le "**RFA 2021**");
 - o le Document d'Enregistrement Universel de Crédit Agricole S.A. déposé auprès de l'AMF le 24 mars 2022 sous le numéro D.22-0142 (ci-après le "**DEU 2021**")
 - o l'amendement A01 au DEU 2021 qui inclut notamment les états financiers du Groupe Crédit Agricole au 31 décembre 2021 déposé auprès de l'AMF le 4 avril 2022 sous le numéro D.22-0142-A01 (ci-après l'"**A01 au DEU 2021**").

Le Prospectus de Base, le Premier Supplément, le Deuxième Supplément, le Troisième Supplément, le Quatrième Supplément, le Cinquième Supplément et ce Sixième Supplément sont disponibles sur (a) le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org), (b) le site Internet de l'Emetteur (www.amundi-finance-emissions.com) et des copies pourront être obtenues auprès de l'établissement désigné de l'Emetteur, du Garant et de l'Agent Payeur.

Conformément à l'Article 23(2) du Règlement Prospectus, dans le cadre d'une offre au public, les investisseurs qui ont déjà accepté d'acheter des Obligations ou d'y souscrire avant que le Supplément ne soit publié ont le droit de retirer leur acceptation pendant une période de trois jours ouvrés après la publication du présent Supplément (soit jusqu'au 27 avril 2022 17h00), à condition que le fait nouveau significatif ou l'erreur ou inexactitude substantielle soit survenu ou ait été constaté avant la clôture

de l'offre ou la livraison des Obligations, si cet événement intervient plus tôt. Les investisseurs peuvent exercer leur droit de retirer leurs acceptations en contactant la personne auprès de laquelle ces investisseurs ont accepté d'acheter ou de souscrire des Obligations avant la date limite indiquées ci-dessus.

TABLE DES MATIERES

FACTEURS DE RISQUE	4
DOCUMENTS INCORPORES PAR REFERENCE	8
DESCRIPTION DE L'EMETTEUR	24
DESCRIPTION DU GARANT ET DU GROUPE CREDIT AGRICOLE.....	25
INFORMATIONS GENERALES ET DEVELOPPEMENTS RECENTS	28
RESPONSABILITE DU SIXIEME SUPPLEMENT	29

FACTEURS DE RISQUE

1. La section 1 « *Facteurs de Risque liés à l'Emetteur* » en page 14 du Prospectus de Base est modifiée comme suit :

- La sous-section « *Risque de crédit et de contrepartie* » en page 14 du Prospectus de Base est supprimée dans son intégralité et remplacée comme suit ¹:

« 1.1 Risque de crédit et de contrepartie

L'Emetteur est exposé aux risques de crédit et de contrepartie susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats en cas de défaut du Garant.

L'Emetteur utilise le produit net de l'émission de Titres pour les besoins du financement de son activité en général et la couverture de ses obligations en vertu des Titres. Ainsi, il utilise tout ou partie du produit de l'émission de Titres pour acquérir des actifs qui pourront être, de manière non limitative, une ou plusieurs valeurs mobilières, un ou plusieurs contrats de dépôt, un ou plusieurs contrats d'échange (les "**Contrats de Couverture**"). ~~Au 30 juin 2021, le montant nominal des titres en circulation s'élève à 4,131 milliards d'euros~~ Au 31 décembre 2021, le montant nominal des titres en circulation s'élève à 3,823 milliards d'euros (nominal hors émissions en cours de commercialisation). La capacité de l'Emetteur à satisfaire ses obligations relatives aux Titres dépendra alors de la réception des paiements qui lui sont dus au titre de ces Contrats de Couverture. Le risque comprend également le risque de règlement inhérent à toute transaction impliquant un paiement de cash ou une livraison d'actifs en dehors d'un système de règlement sécurisé.

Quoique l'Emetteur soit exposé au risque de défaut de réception des paiements qui lui sont dus au titre de ces Contrats de Couverture, risque accru dans le cadre d'une crise sanitaire devenue une crise économique telle que celle liée à l'épidémie de Covid-19, il convient cependant de noter que l'Emetteur est seulement exposé au risque de défaut du Garant, puisqu'en cas d'occurrence d'un événement de crédit ou d'une défaillance d'une contrepartie d'un Contrat de Couverture, le Garant ferait face à tout risque de cette nature pour le compte de l'Emetteur. La survenance d'un tel événement pourrait générer une perte en résultat de l'Emetteur.

~~Au 30 juin 2021, l'exposition au risque de crédit et de contrepartie s'élevait à 4,011 milliards d'euros pour un nominal de titres de 4,037 milliards d'euros.~~

Au 31 décembre 2021, l'exposition au risque de crédit et de contrepartie s'élevait à 3,8 milliards d'euros pour un nominal de titres de 3,823 milliards d'euros.

- La sous-section « *Risque opérationnels et risques connexes* » en page 15 du Prospectus de Base est supprimée dans son intégralité et remplacée comme suit ¹:

« 1.2 Risques opérationnels et risques connexes

- *Risque lié à la réglementation*

L'Emetteur est soumis à un cadre réglementaire et environnemental en France. Les modifications de ce cadre sont susceptibles d'avoir un effet défavorable important sur son activité et ses résultats.

L'Emetteur a pour activité principale l'émission de titres obligataires. ~~Au cours du premier semestre 2021, l'Emetteur a poursuivi son activité d'émission de titres obligataires pour le réseau Crédit Agricole, en émettant 4 nouveaux EMTN pour un montant cumulé de 302 millions d'euros.~~ Au cours de l'exercice 2021, l'Emetteur a poursuivi son activité d'émission de titres obligataires pour le réseau Crédit Agricole, en émettant 9 nouveaux EMTN pour un montant cumulé de 530 millions d'euros. En tant que société anonyme de droit français ayant pour objet social d'emprunter et lever des fonds, notamment par l'émission de valeurs mobilières de toute nature, la capacité de l'Emetteur à développer ses activités ou à exercer certaines activités existantes peut être limitée par des exigences réglementaires et systémiques nouvelles, y compris des contraintes imposées en réponse à une crise financière mondiale telle que la crise financière de 2008, par des incertitudes politico-économiques telles que celles générées par le Brexit.

¹ Les suppressions et les ajouts dans le texte du Prospectus de Base sont marqués en gras gris/barrés et en gras bleu/soulignés respectivement.

La nature et l'impact de ces changements ne sont pas prévisibles et peuvent être hors du contrôle de l'Emetteur. Depuis sa création, les modifications du cadre réglementaire auquel l'Emetteur est soumis n'ont pas eu d'effet défavorable sur son activité ou ses résultats.

- *Risques opérationnels*

Les risques opérationnels résultent principalement de l'inadéquation ou de la défaillance des processus, des systèmes, ou des personnes en charge du traitement des opérations, ainsi que des risques associés à des événements externes. Ils pourraient avoir un impact négatif sur les résultats de l'Emetteur.

Du fait de son activité principale, l'Emetteur est exposé aux risques de dysfonctionnements opérationnels de ses systèmes de communication et d'information. Le risque d'erreur involontaire par une personne lors de la réalisation d'une tâche ne peut également pas être totalement exclu. L'Emetteur est exposé à la cybercriminalité ciblant ses clients, ses fournisseurs ou partenaires mais également ses propres infrastructures et données informatiques. L'interconnexion entre les différentes entreprises de marché et la concentration de celles-ci augmentent le risque d'un impact sur l'Emetteur en cas d'attaques visant l'un des maillons de cette chaîne tenant notamment compte de la complexité des systèmes devant être coordonnés dans des délais contraints. Les conséquences d'un dysfonctionnement opérationnel ou d'une erreur humaine, même brèves et temporaires, pourraient entraîner des perturbations importantes dans l'activité de l'Emetteur. Malgré un contexte exceptionnel ~~au premier semestre 2021~~ **en 2021** dû à l'épidémie de Covid-19, l'Emetteur n'a pas eu à déplorer d'incident opérationnel susceptible d'avoir un impact négatif sur ses résultats depuis sa création.

- *Risques de non-conformité et juridiques*

Les risques de non-conformité relatifs au non-respect des dispositions réglementaires et légales en France, et les risques de réputation qui pourraient survenir du fait du non-respect de ses obligations réglementaires ou légales, ou des normes déontologiques pourraient avoir un impact défavorable sur les résultats et les perspectives d'activité de l'Emetteur.

Compte tenu de son activité qui consiste à emprunter et lever des fonds, l'Emetteur est exposé au risque de litiges avec les Porteurs, à des procédures civiles ou pénales, ou à des mesures réglementaires. Les plaignants dans ce type d'actions peuvent demander le recouvrement de montants importants ou indéterminés ou d'autres mesures correctives qui peuvent affecter la capacité de l'Emetteur à exercer son activité. La survenance d'un tel risque pourrait générer une perte de valeur ou une atteinte à la réputation de l'Emetteur. L'Emetteur n'a pas été exposé à un litige avec un Porteur susceptible d'avoir un impact défavorable sur ses résultats et ses perspectives d'activité depuis sa création.

~~Au 30 juin 2021, les montants des actifs pondérés par les risques opérationnels et risques connexes s'élevaient à 8,5 millions d'euros (8,7 millions d'euros au 31 décembre 2020).~~

Au 31 décembre 2021, les montants des actifs pondérés par les risques opérationnels et risques connexes s'élevaient à 7,6 millions d'euros (8,7 millions d'euros au 31 décembre 2020). »

- La sous-section « *Risques liés à l'environnement dans lequel l'Emetteur évolue* » en page 15 du Prospectus de Base est supprimée dans son intégralité.

2. La section 2. « *Facteurs de Risque liés à la Garantie et au Garant* » en page 16 du Prospectus de Base est modifiée comme suit:

Le premier paragraphe de l'article 2.2 « *Risques liés au Garant et à son activité* » en page 16 du Prospectus de Base est supprimée dans son intégralité et remplacée comme suit ²:

« 2.2 Risques liés au Garant et à son activité

Compte tenu de la structure du Garant et du Groupe Crédit Agricole, et notamment au regard du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, les facteurs de risque pertinents liés au Garant et à son activité sont ceux auxquels est exposé le Groupe Crédit Agricole et qui plus spécifiquement décrits aux pages ~~170 à 184 de l'Amendement A.03 au Document d'Enregistrement Universel 2020 de Crédit Agricole S.A.~~, 39 à 53 de l'Amendement A.01 au Document d'Enregistrement Universel 2021 de Crédit Agricole S.A., incorporés par référence au présent Prospectus de Base, et incluent les risques suivants : »

² Les suppressions et les ajouts dans le texte du Prospectus de Base sont marqués en gras gris/barrés et en gras bleu/soulignés respectivement.

2.2.1 Les risques de crédit et de contrepartie :

- Le Groupe Crédit Agricole est exposé au risque de crédit de ses contreparties ;
- Toute augmentation substantielle des provisions pour pertes sur prêts ou toute évolution significative du risque de perte estimé par le Groupe Crédit Agricole lié à son portefeuille de prêts et de créances pourrait peser sur ses résultats et sa situation financière ;
- Une détérioration de la qualité de crédit des entreprises industrielles et commerciales pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats du Groupe Crédit Agricole ;
- Le Groupe Crédit Agricole pourrait être impacté de manière défavorable par des événements affectant les secteurs auxquels il est fortement exposé ;
- La solidité et le comportement des autres institutions financières et acteurs du marché pourraient avoir un impact défavorable sur le Groupe Crédit Agricole. ~~Le Groupe Crédit Agricole est exposé au risque-pays et au risque de contrepartie concentré dans les pays où il exerce ses activités ;~~
- Le Groupe Crédit Agricole est exposé au risque-pays et au risque de contrepartie concentré dans les pays où il exerce ses activités. ~~La solidité et le comportement des autres institutions financières et acteurs du marché pourraient avoir un impact défavorable sur le Groupe Crédit Agricole ; et~~
- Le Groupe Crédit Agricole est soumis à un risque de contrepartie dans la conduite de ses activités de marché.

2.2.2 Les risques financiers :

- Les revenus tirés par le Groupe Crédit Agricole de ses activités d'assurance, de gestion d'actifs, de courtage et autres pourraient être impactés par une dégradation des conditions de marché ;
- La prolongation ou la fin de l'environnement actuel de taux d'intérêt bas pourrait impacter la rentabilité et la situation financière du Groupe Crédit Agricole ;
- Toute évolution défavorable de la courbe des taux pèse ou est susceptible de peser sur les revenus consolidés ou la rentabilité du Groupe Crédit Agricole ;
- ~~Les revenus tirés par le Groupe Crédit Agricole de ses activités d'assurance, de gestion d'actifs, de courtage et autres pourraient être impactés par une dégradation des conditions de marché ;~~
- Des ajustements apportés à la valeur comptable des portefeuilles de titres et d'instruments dérivés du Groupe Crédit Agricole, ainsi que de la dette du Groupe Crédit Agricole, pourraient impacter son résultat net et ses capitaux propres ;
- Le Groupe Crédit Agricole peut subir des pertes liées à la détention de titres de capital ;
- Le Groupe Crédit Agricole doit assurer une gestion actif-passif adéquate afin de maîtriser le risque de perte, néanmoins des replis prolongés du marché pourraient réduire la liquidité, rendant plus difficile la cession d'actifs et pouvant engendrer des pertes significatives ;
- L'évolution des prix, la volatilité ainsi que de nombreux paramètres exposent le Groupe Crédit Agricole à des risques de marché ;
- Les événements futurs pourraient s'écarter des hypothèses et estimations retenues par l'équipe de Direction du Groupe Crédit Agricole dans le cadre de la préparation des états financiers, ce qui pourrait engendrer des pertes imprévues ; et
- Les stratégies de couverture mises en place par le Groupe Crédit Agricole pourraient ne pas écarter tout risque de pertes.

2.2.3 Les risques opérationnels et risques connexes :

- Le Groupe Crédit Agricole est exposé au risque de fraude ;
- Le Groupe Crédit Agricole est exposé aux risques liés à la sécurité et à la fiabilité de ses systèmes informatiques et de ceux des tiers ;
- Les politiques, procédures et méthodes de gestion des risques mises en œuvre par le Groupe Crédit Agricole pourraient l'exposer à des risques non identifiés ou non anticipés, susceptibles d'engendrer des pertes significatives ;
- Tout préjudice porté à la réputation du Groupe Crédit Agricole pourrait avoir un impact défavorable sur son activité ;
- Le Groupe Crédit Agricole est exposé au risque de payer des dommages-intérêts ou des amendes élevés résultant de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives qui pourraient être engagées à son encontre ; et

- La dimension internationale des activités du Groupe Crédit Agricole l'expose à des risques juridiques et de conformité.

2.2.4 Les risques liés à l'environnement dans lequel le Groupe Crédit Agricole évolue :

- [Les résultats d'exploitation et la situation financière du Groupe Crédit Agricole peuvent être affectés par les perturbations de la situation économique mondiale et des marchés financiers résultants du conflit entre la Russie et l'Ukraine ;](#)
- La pandémie de coronavirus (COVID-19) en cours pourrait affecter défavorablement l'activité, les opérations et les performances financières du Groupe Crédit Agricole ;
- Des conditions économiques et financières défavorables ont eu par le passé, et pourraient avoir à l'avenir, un impact sur le Groupe Crédit Agricole et les marchés sur lesquels il opère ;
- Le Groupe Crédit Agricole intervient dans un environnement très réglementé et les évolutions législatives et réglementaires en cours pourraient impacter de manière importante sa rentabilité ainsi que sa situation financière.

2.2.5 Les risques liés à la stratégie et aux opérations du Groupe Crédit Agricole :

- Le Groupe Crédit Agricole pourrait ne pas être en mesure d'atteindre les objectifs fixés dans son Plan moyen terme ;
- Les demandes d'indemnisation formulées à l'encontre des filiales du Groupe Crédit Agricole dans l'exercice de leurs activités d'assurance pourraient ne pas correspondre aux hypothèses utilisées pour déterminer les tarifs de produits d'assurance ainsi que les charges au titre des obligations liées aux demandes d'indemnisation et aux provisions techniques ;
- Des événements défavorables pourraient affecter simultanément plusieurs activités du Groupe Crédit Agricole ;
- Le Groupe Crédit Agricole est exposé aux risques liés au changement climatique ;
- Le Groupe Crédit Agricole, ainsi que sa filiale de banque de financement et d'investissement, doivent maintenir des notations de crédit élevées, au risque de voir leurs activités et leur rentabilité défavorablement affectées ; et
- Le Groupe Crédit Agricole est confronté à une forte concurrence.

2.2.6 Les risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole :

- Si l'un des membres du Réseau rencontrait des difficultés financières, Crédit Agricole S.A. serait tenue de mobiliser les ressources du Réseau (en ce compris ses propres ressources) au soutien de l'entité concernée ; et
- L'avantage pratique de la Garantie de 1988 émise par les Caisses régionales peut être limité par la mise en œuvre du régime de résolution qui s'appliquerait avant la liquidation. »

DOCUMENTS INCORPORES PAR REFERENCE

1. La section « 1. En lien avec l'Emetteur » du chapitre "Documents incorporés par référence" en page 41 du Prospectus de Base est supprimée dans son intégralité et remplacée comme suit:

1. En lien avec l'Emetteur

- ~~(a) le rapport financier annuel au 31 décembre 2019 de l'Emetteur (le "Rapport Financier Annuel 2019 d'Amundi Finance Emissions" ou le "RFA 2019") (lien hypertexte : <https://www.amundi-finance-emissions.com/document/edito/d5a3e6eb-e09e-4ec3-ad82-6ff6efb417f5>);~~
- (a) le rapport financier annuel au 31 décembre 2020 de l'Emetteur (le "**Rapport Financier Annuel 2020 d'Amundi Finance Emissions**" ou le "**RFA 2020**") (lien hypertexte PDF : https://www.amundi-finance-emissions.com/amfinance_fr/document/edito/5b1923d5-4cd3-4a22-8a8a-664c4c152eda lien hypertexte XHTML : https://www.amundi-finance-emissions.com/amfinance_fr/document/edito/44eeeba8-ef07-4f31-8ad9-ae861c2dcccad ;
- (b) [le rapport financier annuel au 31 décembre 2021 de l'Emetteur \(le "Rapport Financier Annuel 2021 d'Amundi Finance Emissions" ou le "RFA 2021"\)](https://www.amundi-finance-emissions.com/document/edito/c39a3554-9ae8-438f-9824-6d27dde621d2) (lien hypertexte PDF : <https://www.amundi-finance-emissions.com/document/edito/c39a3554-9ae8-438f-9824-6d27dde621d2>), lien hypertexte XHTML : <https://www.amundi-finance-emissions.com/document/edito/93f6e6df-7b63-4c40-a388-be6fe126d3f9>**
- ~~(c) le rapport financier semestriel au 30 juin 2021 de l'Emetteur (le « Rapport Financier Semestriel 2021 d'Amundi Finance Emissions » ou le « RFS 2021 ») (lien hypertexte : https://www.amundi-finance-emissions.com/amfinance_fr/document/edito/2b03bf12-2566-4971-a1e1-1fba0e7ede2f);~~
- (c) le chapitre "Modalités des Titres" en pages 48 à 131 du prospectus de base en date du 11 septembre 2013 et visé par l'AMF sous le numéro 13-487 en date du 11 septembre 2013, tel que modifié par les suppléments en date du 18 décembre 2013, 26 février 2014 et 22 mai 2014 (les "**Modalités des Titres 2013**") pour les besoins de l'émission de Titres assimilables à des Titres émis en vertu des Modalités des Titres 2013 (lien hypertexte : <https://www.amundi-finance-emissions.com/document/edito/7ad443db-20da-4c12-80fe-68b0bcb10428>);
- (d) le chapitre "Modalités des Titres" en pages 48 à 137 du prospectus de base en date du 8 septembre 2014 et visé par l'AMF sous le numéro 14-488 en date du 8 septembre 2014, tel que modifié par les suppléments en date du 19 novembre 2014, 24 mars 2015 et 22 mai 2015 (les "**Modalités des Titres 2014**") pour les besoins de l'émission de Titres assimilables à des Titres émis en vertu des Modalités des Titres 2014 (lien hypertexte : <https://www.amundi-finance-emissions.com/document/edito/71fc3e97-35e6-4812-84e8-4c47b5b4cd78>);
- (e) le chapitre "Modalités des Titres" en pages 49 à 151 du prospectus de base en date du 3 septembre 2015 et visé par l'AMF sous le numéro 15-467 en date du 3 septembre 2015, tel que modifié par les suppléments en date du 13 novembre 2015, 30 mars 2016 et 25 mai 2016 (les "**Modalités des Titres 2015**") pour les besoins de l'émission de Titres assimilables à des Titres émis en vertu des Modalités des Titres 2015 (lien hypertexte : <https://www.amundi-finance-emissions.com/document/edito/538115bf-0da7-4a5a-ae55-74e02b34d9c3>);
- (f) le chapitre "Modalités des Titres" en pages 55 à 158 du prospectus de base en date du 5 septembre 2016 et visé par l'AMF sous le numéro 16-413 en date du 5 septembre 2016 (les "**Modalités des Titres 2016**") pour les besoins de l'émission de Titres assimilables à des Titres émis en vertu des Modalités des Titres 2016 (lien hypertexte : <https://www.amundi-finance-emissions.com/document/edito/058bdc80-c4bd-4843-a019-aeb9ba8c0b68>);
- (g) le chapitre "Modalités des Titres" en pages 68 à 174 du prospectus de base en date du 5 septembre 2017 et visé par l'AMF sous le numéro 17-459 en date du 5 septembre 2017 (les "**Modalités des Titres 2017**") pour les besoins de l'émission de Titres assimilables à des Titres émis en vertu des Modalités des Titres 2017 (lien hypertexte : <https://www.amundi-finance-emissions.com/document/edito/1a7266da-d92f-46b7-96aa-13a35dd67629>);
- (h) le chapitre "Modalités des Titres" en pages 77 à 183 du prospectus de base en date du 5 septembre 2018 et visé par l'AMF sous le numéro 18-416 en date du 5 septembre 2018 (les "**Modalités des Titres 2018**") pour les besoins de l'émission de Titres assimilables à des Titres émis en vertu des Modalités des Titres 2018 (lien hypertexte : <https://www.amundi-finance-emissions.com/document/edito/62b66db6-76e5-4059-b0c9-d599a27600fa>) ; et

- (i) le chapitre "Modalités des Titres" en pages 79 à 187 du prospectus de base en date du 24 juin 2019 et visé par l'AMF sous le numéro 19-295 en date du 24 juin 2019 (les "**Modalités des Titres 2019**") pour les besoins de l'émission de Titres assimilables à des Titres émis en vertu des Modalités des Titres 2019 (lien hypertexte : <https://www.amundi-finance-emissions.com/document/edito/3818c02e-ad90-4015-8aa9-040931ab1949>).
- (j) le chapitre "Modalités des Titres" en pages 50 à 167 du prospectus de base en date du 24 juin 2020 et visé par l'AMF sous le numéro 20-280 en date du 24 juin 2020 (les "**Modalités des Titres 2020**") pour les besoins de l'émission de Titres assimilables à des Titres émis en vertu des Modalités des Titres 2020 (lien hypertexte : https://www.amundi-finance-emissions.com/amfinance_fr/document/edito/f4e4383d-2553-48cb-9e2f-a9794530fd94).

2. La section "2. En lien avec le Garant" du chapitre « Documents incorporés par référence » à la page 42 du Prospectus de Base est modifiée comme suit :

2. En lien avec le Garant

- (a) le communiqué de presse publié par le Garant le 6 juin 2019 relatif au Plan à Moyen Terme 2022 (le "**Plan à Moyen Terme 2022**") disponible sur le site Internet du Garant via le lien hypertexte suivant : <https://www.credit-agricole.com/pdfPreview/175254> ;
- ~~(b) les états financiers audités non consolidés au 31 décembre 2019 de Crédit Agricole S.A. tels qu'intégrés dans le Document d'Enregistrement Universel 2019 de Crédit Agricole S.A. déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 25 mars 2020 sous le numéro D.20-0168 (ci-après le "DEU 2019") disponible sur le site Internet du Garant via le lien hypertexte suivant : <https://www.credit-agricole.com/pdfPreview/180684> ;~~
- ~~(e) les états financiers audités consolidés au 31 décembre 2019 du Groupe Crédit Agricole S.A. tels qu'intégrés dans le DEU 2019, disponible sur le site Internet du Garant via le lien hypertexte suivant : <https://www.credit-agricole.com/pdfPreview/180684> ;~~
- ~~(d) les états financiers audités consolidés du Groupe Crédit Agricole au 31 décembre 2019 tels qu'intégrés dans l'amendement A.01 au DEU 2019 déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers le 3 avril 2020 sous le numéro D.20-0168-A01 (ci-après l'"A01 au DEU 2019") disponible sur le site Internet du Garant via le lien hypertexte suivant : <https://www.credit-agricole.com/pdfPreview/179631> ;~~
- (b) le Document d'Enregistrement Universel de Crédit Agricole S.A. déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 24 mars 2021 sous le numéro D.21-0184 (ci-après le "**DEU 2020**") disponible sur le site Internet du Garant via le lien hypertexte suivant incluant, notamment, les états financiers du Groupe Crédit Agricole S.A. et du Groupe Crédit Agricole au 31 décembre 2020 : <https://www.credit-agricole.com/pdfPreview/187401> ;
- (c) l'amendement A01 au DEU 2020, qui inclut notamment les états financiers du Groupe Crédit Agricole au 31 décembre 2020, déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 1^{er} avril 2021 sous le numéro D.21-0184-01, (ci-après l'"**A01 au DEU 2020**"), disponible sur le site Internet du Garant à l'adresse suivante : <https://www.credit-agricole.com/pdfPreview/189520> ;
- ~~(e) l'amendement A03 au DEU 2020, qui inclut notamment l'information financière du Groupe Crédit Agricole au 30 juin 2021 avec le rapport d'examen limité des commissaires aux comptes du Groupe Crédit Agricole, déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 11 août 2021 sous le numéro D.21-0184-A03 (ci-après l'"A03 au DEU 2020") disponible sur le site Internet du Garant à l'adresse suivante : <https://www.credit-agricole.com/pdfPreview/189498> ;~~
- (d) le Document d'Enregistrement Universel de Crédit Agricole S.A. déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 24 mars 2022 sous le numéro D.22-0142 (ci-après le "DEU 2021") disponible sur le site Internet du Garant via le lien hypertexte suivant incluant, notamment, les états financiers du Groupe Crédit Agricole S.A. et du Groupe Crédit Agricole au 31 décembre 2021 : <https://www.credit-agricole.com/pdfPreview/192553> ;
- (e) l'amendement A01 au DEU 2021 qui inclut notamment les états financiers du Groupe Crédit Agricole au 31 décembre 2021 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 4 avril 2022 sous le numéro D.22-0142-A01 (ci-après l'"A01 au DEU 2021"), disponible sur le site Internet du Garant à l'adresse suivante : <https://www.credit-agricole.com/pdfPreview/192988> ;

- (f) — ~~les comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2021 du Groupe Crédit Agricole avec le rapport d'examen limité des commissaires aux comptes du Groupe Crédit Agricole publiés par Crédit Agricole S.A. le 27 août 2021 (les « Comptes semi-annuels 2021 du Groupe CA ») (lien hypertexte : <https://www.credit-agricole.com/pdfPreview/189527>) ;~~
- (g) — ~~l'amendement A04 au DEU 2020, qui inclut notamment l'information financière de Crédit Agricole S.A. et du Groupe Crédit Agricole au 30 septembre 2021, déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 17 novembre 2021 sous le numéro D.21-0184-A04 (ci-après l'« A04 au DEU 2020 ») disponible sur le site Internet du Garant à l'adresse suivante : <https://www.credit-agricole.com/pdfPreview/190833> ;~~
- (h) — ~~la présentation relative à l'information financière de Crédit Agricole S.A. et du Groupe Crédit Agricole pour le troisième trimestre 2021 et les neuf premiers mois 2021 publiée par le Garant le 10 novembre 2021 (ci-après la « Présentation des Résultats Q3 ») disponible sur le site Internet du Garant à l'adresse suivante <https://www.credit-agricole.com/pdfPreview/190745> et les annexes à cette présentation publiées par le Garant le 10 novembre 2021 (ci-après « les Annexes à la Présentation des Résultats Q3 ») disponibles sur le site Internet du Garant à l'adresse suivante : <https://www.credit-agricole.com/pdfPreview/190748> ;~~
- (i) — ~~le communiqué de presse publié par Crédit Agricole S.A le 10 février 2022 annonçant les résultats du quatrième trimestre 2021 et de l'année 2021 du Garant et du Groupe Crédit Agricole (le « Communiqué de Presse T4 2021 et Année 2021 ») (lien hypertexte : <https://www.credit-agricole.com/pdfPreview/191896>) ;~~
- (j) — ~~la présentation publiée par Crédit Agricole S.A le 10 février 2022 relative aux résultats du quatrième trimestre 2021 et de l'année 2021 du Garant et du Groupe Crédit Agricole (la « Présentation T4 2021 et Année 2021 ») et les annexes (les « Annexes de la Présentation T4 2021 et Année 2021 ») (liens hypertextes : <https://www.credit-agricole.com/pdfPreview/191894> et <https://www.credit-agricole.com/pdfPreview/191895>) ;~~
- (k) — ~~les comptes consolidés du Groupe Crédit Agricole S.A. au 31 décembre 2021 examinés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 9 février 2022 (version non audité) et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires (les « Comptes Consolidés du Groupe Crédit Agricole S.A. 2021 ») (lien hypertexte : <https://www.credit-agricole.com/pdfPreview/191899>) ;~~
et
- (l) — ~~les comptes consolidés du Groupe Crédit Agricole au 31 décembre 2021 examinés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 9 février 2022 (version non audité) (les « Comptes Consolidés du Groupe Crédit Agricole 2021 ») (lien hypertexte : <https://www.credit-agricole.com/pdfPreview/191916>) .»~~

Toute déclaration contenue dans le présent Prospectus de Base ou dans tous documents incorporés par référence aux présentes sera réputée modifiée ou remplacée pour les besoins du présent Prospectus de Base, dans la mesure où une déclaration contenue dans tout document ultérieurement incorporé par référence et au titre de laquelle un supplément au présent Prospectus de Base ou un Prospectus de Base publié par l'Emetteur en substitution du présent document et applicable à toute offre ultérieure de Titres serait préparé, modifierait ou remplacerait cette déclaration.

Les informations concernant l'Emetteur et le Garant, incorporées par référence au présent Prospectus de Base (les "**Informations Incorporées**") sont réputées faire partie du présent Prospectus de Base.

Postérieurement à la publication de ce Prospectus de Base, un supplément peut être préparé par l'Emetteur et approuvé par l'AMF conformément à l'article 23 du Règlement Prospectus. Les déclarations contenues dans ces suppléments (ou dans tout autre document incorporé par référence dans ces suppléments) seront, dans la mesure où elles auront vocation à s'appliquer (de façon explicite, implicite ou autre), réputées modifier ou remplacer les déclarations contenues dans ce Prospectus de Base ou dans un document incorporé par référence dans ce Prospectus de Base. Toute déclaration ainsi modifiée ou remplacée ne sera réputée faire partie intégrante de ce Prospectus de Base, que si elle a été remplacée ou modifiée conformément aux dispositions précitées.

Aussi longtemps que les Titres seront en circulation dans le cadre du Programme, les documents incorporés par référence dans le présent Prospectus de Base seront publiés sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) (à l'exception du Plan à Moyen Terme 2022), sur le site Internet de l'Emetteur (www.amundi-finance-emissions.com), sur le site Internet www.info-financiere.fr, ou sur le site internet du Garant (www.credit-agricole.com), selon le cas, dans les espaces susmentionnés pour les informations les concernant.

L'information incorporée par référence doit être lue conformément aux tables de correspondance ci-après. Les parties non-incorporées par référence des documents cités ci-dessus soit ne sont pas pertinentes pour les investisseurs soit figurent ailleurs dans le Prospectus de Base.

3. Le tableau de concordance en lien avec l'Emetteur à la page 44 du Prospectus de Base est supprimé dans son intégralité et remplacé comme suit:

L'Emetteur

Annexe 6 du Règlement Délégué n°2019/980 – Informations relatives à l'Emetteur	<u>RFA 2019</u> <i>(numéro de page)</i>	<u>RFA 2020</u> <i>(numéro de page)³</i>	<u>RFS 2021</u> <i>(numéro de page)</i>	<u>RFA 2021</u> <i>(numéro de page)⁴</i>
Evénement récent	N/A	N/A	N/A	N/A
Evénement, incertitude, contrainte, engagement ou événement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur	N/A	N/A	N/A	N/A
INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT L'ACTIF ET LE PASSIF, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'EMETTEUR				
Informations financières historiques				
Informations financières historiques pour les deux derniers exercices (au moins 24 mois), ou pour toute période plus courte durant laquelle l'émetteur a été en activité, et le rapport d'audit établi pour chacun de ces exercices.	32-50	26-42	N/A	<u>29-44</u>
Normes comptables	37-38	32-33	N/A	<u>34-36</u>
Lorsqu'elles sont établies conformément à des normes comptables nationales, les informations financières auditées doivent inclure au minimum :	34-35	27-28		<u>30-31</u>
	36	30		<u>33</u>
doivent inclure au minimum :	37-47	31-42	N/A	<u>34-44</u>
(a) le bilan;				
(b) le compte de résultat;				
(c) les méthodes comptables et les notes explicatives.				
Date des dernières informations financières	32	26	N/A	<u>29</u>
La date du bilan du dernier exercice pour lequel des informations financières ont été auditées ne peut remonter à plus de 18 mois avant la date du document d'enregistrement.				
Informations financières intermédiaires et autres	N/A	N/A	27-47	<u>N/A</u>

³ Les numéros de page font référence à la version pdf du RFA 2020 publiée par l'Emetteur sur son site www.amundi-emissions.com

⁴ Les numéros de page font référence à la version pdf du RFA 2021 publiée par l'Emetteur sur son site www.amundi-emissions.com

Audit des informations financières historiques			N/A	
Informations annuelles historiques	26-31	43-49	N/A	45-51
Réserves, modification d'avis, limitations de responsabilité ou observations	N/A	N/A	N/A	N/A

4. Le tableau de concordance en lien avec le Garant en page 45 du Prospectus de Base est supprimé dans son intégralité et remplacé comme suit:

Le Garant

Annexe 6 du Règlement Délégué n°2019/980 – Informations relatives au Garant		Documents incorporés par référence <i>(numéros de page)</i>
2.	CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	
2.1	Donner le nom et l'adresse des contrôleurs légaux des comptes du garant, pour la période couverte par les informations financières historiques (indiquer aussi l'appartenance à un organisme professionnel).	<p>646 du DEU 2019</p> <p>680 du DEU 2020</p> <p>396 de l'A01 au DEU 2020</p> <p>377-378 de l'A03 au DEU 2020</p> <p>148 de l'A04 au DEU 2020</p> <p>714 du DEU 2021</p> <p>403 de l'A01 au DEU 2021</p>
3.	FACTEURS DE RISQUES	
3.1	Fournir une description des risques importants qui sont propres au garant et qui sont susceptibles d'altérer sa capacité à remplir les obligations que lui imposent les valeurs mobilières, répartis en un nombre limité de catégories, dans une section intitulée «facteurs de risque».	<p>170 à 184 de l'A03 au DEU 2020</p> <p>39 - 53 de l'A01 au DEU 2021</p>

Annexe 6 du Règlement Délégué n°2019/980 – Informations relatives au Garant	Documents incorporés par référence (numéros de page)	
4.	INFORMATIONS CONCERNANT LE GARANT	
4.1.	Histoire et évolution du garant	<p style="text-align: center;">Plan à Moyen Terme 2022</p> <p style="text-align: center;">2-7 ; 9-13 ; 31-41 ; 43-113 ; 248-252 ; 584 ; 649-660 ; 681-685 du DEU 2020</p> <p style="text-align: center;">2-3 ; 5-8 ; 9 ; 19-21 ; 38-41 ; 370 de l'A01 au DEU 2020</p> <p style="text-align: center;">8-9 ; 16-17 ; 133-134 de l'A03 au DEU 2020</p> <p style="text-align: center;">12-32 ; 146 de l'A04 au DEU 2020</p> <p style="text-align: center;"><u>2-7 ; 9-11 ; 30-42 ; 45-128 ; 268-272 ; 628 ; 691-702 ; 715-719 du DEU 2021</u></p> <p style="text-align: center;"><u>2-3 ; 5-7 ; 17-19 ; 34-37 ; 390 de l'A01 au DEU 2021</u></p>
4.1.1.	La raison sociale et le nom commercial du garant.	<p style="text-align: center;">3 de l'A01 au DEU 2020</p> <p style="text-align: center;">176 de l'A04 au DEU 2020</p> <p style="text-align: center;"><u>5 ; 692 du DEU 2021</u></p> <p style="text-align: center;"><u>3 de l'A01 au DEU 2021</u></p>
4.1.2.	Le lieu d'enregistrement du garant, son numéro d'enregistrement et son identifiant d'entité juridique (LEI).	<p style="text-align: center;">650 du DEU 2020</p> <p style="text-align: center;">176 de l'A04 au DEU 2020</p> <p style="text-align: center;"><u>692 du DEU 2021</u></p>
4.1.3.	La date de constitution et la durée de vie du garant, lorsque celle-ci n'est pas indéterminée;	<p style="text-align: center;">650 du DEU 2020</p> <p style="text-align: center;">136, 235 de l'A03 au DEU 2020</p> <p style="text-align: center;"><u>692 du DEU 2021</u></p>
4.1.4.	Le siège social et la forme juridique du garant, la législation régissant ses activités, le pays dans lequel il est constitué, l'adresse et le numéro de téléphone de son siège statutaire (ou de son principal lieu d'activité, s'il est	<p style="text-align: center;">41 ; 650 du DEU 2020 et au dos de la page de couverture du DEU 2020</p> <p style="text-align: center;">136 ; 235 de l'A03 au DEU 2020</p> <p style="text-align: center;">176 de l'A04 au DEU 2020</p> <p style="text-align: center;"><u>42 ; 692 du DEU 2021 et au dos de la page de couverture du DEU 2021</u></p>

Annexe 6 du Règlement Délégué n°2019/980 – Informations relatives au Garant	Documents incorporés par référence (numéros de page)	
	différent de son siège statutaire) ainsi que son site web, s'il en a un, avec un avertissement indiquant que les informations figurant sur le site web ne font pas partie du prospectus, sauf si ces informations sont incorporées par référence dans le prospectus.	
4.1.5.	Tout événement récent propre au garant et présentant un intérêt significatif pour l'évaluation de sa solvabilité.	<p style="text-align: center;">248-252 ; 327-331 du DEU 2020</p> <p style="text-align: center;">19-21 ; 38-41 ; 110-115 ; 117-120 ; 394 de l'A01 au DEU 2020</p> <p style="text-align: center;">6-7 ; 36-39 ; 114 ; 251-255 l'A03 au DEU 2020</p> <p style="text-align: center;">17-24 ; des Comptes semi-annuels 2021 du Groupe CA</p> <p style="text-align: center;">4-5 ; 114-119 de l'A04 au DEU 2020-</p> <p style="text-align: center;">1-3 ; 38-41 du Communiqué de Presse T4 2021 et Année 2021</p> <p style="text-align: center;">4-5 ; 37 de la Présentation T4 2021 et Année 2021</p> <p style="text-align: center;">49 des Annexes de la Présentation T4 2021 et Année 2021</p> <p style="text-align: center;">55-63 ; 261 des Comptes Consolidés du Groupe Crédit Agricole S.A. 2021</p> <p style="text-align: center;">54-62 ; 267 des Comptes Consolidés du Groupe Crédit Agricole 2021</p> <p style="text-align: center;"><u>268-272 ; 348-352 ; 628 du DEU 2021</u></p> <p style="text-align: center;"><u>17-19 ; 34-37 ; 390 ; 402 de l'A01 au DEU 2021</u></p>
4.1.6.	Indiquer la notation de crédit attribuée à un émetteur, à sa demande ou avec sa collaboration lors du processus de notation. Donner une brève explication de la signification de cette notation, si elle a déjà été publiée par l'agence qui l'a émise.	<p style="text-align: center;">55 des Annexes de la Présentation T4 2021 et Année 2021</p> <p style="text-align: center;"><u>7 ; 51 de l'A01 au DEU 2021</u></p>
4.1.7.	Donner des informations sur les modifications	<p style="text-align: center;">232-234 ; 297-300 ; 478-480 du DEU 2020</p>

Annexe 6 du Règlement Délégué n°2019/980 – Informations relatives au Garant		Documents incorporés par référence <i>(numéros de page)</i>
	importantes de la structure des emprunts et du financement du garant intervenues depuis le dernier exercice.	24-25 ; 84-89 ; 265-267 de l'A01 au DEU 2020 <u>250-252 ; 317-320 ; 518-520 du DEU 2021</u> <u>22 ; 82-86 ; 278-280 de l'A01 au DEU 2021</u>
4.1.8.	Fournir une description du financement prévu des activités du garant.	403-404 ; 422-423 ; 658 du DEU 2020 191-192 ; 210-211 de l'A01 au DEU 2020 40-42 ; 126-131 de l'A03 au DEU 2020 120-125 de l'A04 au DEU 2020 42-44 du Communiqué de Presse T4 2021 et Année 2021 39-40 de la Présentation T4 2021 et Année 2021 50-54 des Annexes de la Présentation T4 2021 et Année 2021 103-117 des Comptes Consolidés du Groupe Crédit Agricole S.A. 2021 100-114 des Comptes Consolidés du Groupe Crédit Agricole 2021 <u>436-445 ; 462-463 ; 700 du DEU 2021</u> <u>194-200 ; 222-223 de l'A01 au DEU 2021</u>
5.	APERÇU DES ACTIVITÉS	
5.1.	Principales activités	
5.1.1.	Décrire les principales activités du garant, notamment : a) les principales catégories de produits vendus et/ou de services fournis; b) tout nouveau produit vendu ou toute nouvelle activité exercée, s'ils sont importants; c) les principaux marchés sur lesquels opère le garant.	14-28 ; 233-245 ; 497-502 ; 658 du DEU 2020 10-16 ; 25-38 ; 284-289 de l'A01 au DEU 2020 287-291 de l'A03 au DEU 2020 <u>12-28 ; 251-265 ; 537-541 ; 700 du DEU 2021</u> <u>8-15 ; 23-35 ; 297-301 de l'A01 au DEU 2021</u>
5.1.2.	Indiquer les éléments sur lesquels est fondée toute déclaration du	7 ; 16-17 ; 44 du DEU 2020 9 ; 11-13 de l'A01 au DEU 2020

Annexe 6 du Règlement Délégué n°2019/980 – Informations relatives au Garant	Documents incorporés par référence (numéros de page)	
	garant concernant sa position concurrentielle.	<p align="center">7 ; 14-15 ; 48 du DEU 2021</p> <p align="center">7 ; 10-11 de l'A01 au DEU 2021</p>
6.	STRUCTURE ORGANISATIONNELLE	
6.1.	Si le garant fait partie d'un groupe, décrire sommairement ce groupe et la place qu'y occupe le garant. Cette description peut consister en un organigramme ou en être accompagnée, si cela contribue à clarifier la structure organisationnelle du groupe.	<p align="center">5-7 ; 410-415 ; 565-579 ; 660-670 du DEU 2020</p> <p align="center">3 ; 9 ; 201-203 ; 348-366 ; 381-394 de l'A01 au DEU 2020</p> <p align="center">342-371 de l'A03 au DEU 2020</p> <p align="center">6-11 de l'A04 au DEU 2020</p> <p align="center">5 des Comptes Consolidés du Groupe Crédit Agricole S.A. 2021</p> <p align="center">5 des Comptes Consolidés du Groupe Crédit Agricole 2021</p> <p align="center">5-7 ; 450-455 ; 603-624 ; 702-704 du DEU 2021</p> <p align="center">3 ; 7 ; 213-215 ; 359-386 ; 401-402 de l'A01 au DEU 2021</p>
6.2.	Si le garant est dépendant d'autres entités du groupe, ce fait doit être clairement stipulé, et le lien de dépendance expliqué.	<p align="center">5 ; 410-413 ; 600-602 du DEU 2020</p> <p align="center">3 ; 201-203 de l'A01 au DEU 2020</p> <p align="center">5-11 des Comptes Consolidés du Groupe Crédit Agricole S.A. 2021</p> <p align="center">5-10 des Comptes Consolidés du Groupe Crédit Agricole 2021</p> <p align="center">5 ; 450-453 ; 644-646 du DEU 2021</p> <p align="center">3 ; 213-215 de l'A01 au DEU 2021</p>
7.	INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	
7.2	Signaler toute tendance, incertitude, contrainte, engagement ou événement dont le garant à connaissance et qui est raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives du garant, au moins pour l'exercice en cours	<p align="center">2-3 ; 248-252 du DEU 2020</p> <p align="center">19-21 ; 38-41 de l'A01 au DEU 2020</p> <p align="center">3 ; 45-49 du Communiqué de Presse T4 2021 et Année 2021</p> <p align="center">261 des Comptes Consolidés du Groupe Crédit Agricole S.A. 2021</p> <p align="center">267 des Comptes Consolidés du Groupe Crédit Agricole 2021</p> <p align="center">2-3 ; 268-271 ; 628 du DEU 2021</p> <p align="center">17-18 ; 34-37 ; 390 de l'A01 au DEU 2021</p>

Annexe 6 du Règlement Délégué n°2019/980 – Informations relatives au Garant	Documents incorporés par référence (numéros de page)	
9.	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE	
9.1.	<p>Le nom, l'adresse professionnelle et la fonction, au sein du garant, des personnes suivantes, en mentionnant les principales activités qu'elles exercent en dehors du garant lorsque ces activités sont significatives par rapport à celui-ci :</p> <p>(a) membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance ;</p> <p>(b) associés commandités, s'il s'agit d'une société en commandite par actions.</p>	<p>115-225 du DEU 2020</p> <p>126-131 de l'A04 au DEU 2020</p> <p>131-242 du DEU 2021</p>
9.2.	<p>Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance</p> <p>Les conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs de l'une quelconque des personnes visées au point 9.1 à l'égard du garant et ses intérêts privés et/ou d'autres devoirs doivent être clairement signalés. En l'absence de tels conflits d'intérêts, une déclaration en ce sens doit être faite.</p>	<p>119 ; 177 ; 219-224 du DEU 2020</p> <p>135 ; 201 ; 235-241 du DEU 2021</p>
10.	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	
10.1.	<p>Dans la mesure où ces informations sont connues du garant, indiquer si celui-ci est détenu ou contrôlé, directement ou indirectement, et par qui; décrire la nature de</p>	<p>5 ; 33-34 du DEU 2020</p> <p>3 de l'A01 au DEU 2020</p> <p>72 de la Présentation T4 2021 et Année 2021</p>

Annexe 6 du Règlement Délégué n°2019/980 – Informations relatives au Garant		Documents incorporés par référence <i>(numéros de page)</i>
	ce contrôle et les mesures prises en vue d'éviter qu'il ne s'exerce de manière abusive.	5 ; 34-35 ; 576 du DEU 2021 3 de l'A01 au DEU 2021
11.	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT L'ACTIF ET LE PASSIF, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DU GARANT	
11.1.	Informations financières historiques	
11.1.1	Informations financières historiques pour les deux derniers exercices (au moins 24 mois), ou pour toute période plus courte durant laquelle le garant a été en activité, et le rapport d'audit établi pour chacun de ces exercices.	567-611 du DEU 2019 595-643 du DEU 2020 639-685 du DEU 2021
11.1.3	Normes comptables	575-584 du DEU 2019 604 – 613 du DEU 2020 2 ; 244-247 de l'A03 au DEU 2020 647 – 655 du DEU 2021
11.1.5	Lorsqu'elles sont établies conformément à des normes comptables nationales, les informations financières auditées doivent inclure au minimum : (a) le bilan; (b) le compte de résultat; (c) les méthodes comptables et les notes explicatives.	568 ; 570 ; 571-611 du DEU 2019 596-597 ; 598 ; 599-643 du DEU 2020 640-641 ; 642 ; 643-685 du DEU 2021
11.1.6	États financiers consolidés du Groupe Crédit Agricole	389-556 du DEU 2019 193-362 de l'A01 au DEU 2019 409-584 du DEU 2020

Annexe 6 du Règlement Délégué n°2019/980 – Informations relatives au Garant	Documents incorporés par référence (numéros de page)	
	Si le garant établit ses états financiers annuels aussi bien sur une base individuelle que sur une base consolidée, inclure au moins les états financiers annuels consolidés dans le document d'enregistrement.	201-370 de l'A01 au DEU 2020 448-628 du DEU 2021 212-390 de l'A01 au DEU 2021
11.1.7.	Date des dernières informations financières La date du bilan du dernier exercice pour lequel des informations financières ont été auditées ne peut remonter à plus de 18 mois avant la date du document d'enregistrement.	596 du DEU 2020 236-243 de l'A03 au DEU 2020 640 du DEU 2021
11.2	Informations financières intermédiaires et autres	6-131 ; 185-375 de l'A03 au DEU 2020 232-372 de l'A03 au DEU 2020 2-142 des Comptes semi-annuels 2021 du Groupe CA 4-51 ; 114-125 ; 139-144 de l'A04 au DEU 2020 3-65 de la Présentation des Résultats Q3 3-56 des Annexes à la Présentation des Résultats Q3 1-2 ; 3-44 ; 50-58 du Communiqué de Presse T4 2021 et Année 2021 Présentation T4 2021 et Année 2021 Annexes de la Présentation T4 2021 et Année 2021 12-261 des Comptes Consolidés du Groupe Crédit Agricole S.A. 2021 11-267 des Comptes Consolidés du Groupe Crédit Agricole 2021 N/A
11.3	Audit des informations financières historiques	

Annexe 6 du Règlement Délégué n°2019/980 – Informations relatives au Garant		Documents incorporés par référence <i>(numéros de page)</i>
11.3.1.	Informations annuelles historiques	<p>557-564 ; 612-615 du DEU 2019</p> <p>363-369 de l'A01 au DEU 2019</p> <p>585-592 ; 644-647 du DEU 2020</p> <p>371-378 de l'A01 au DEU 2020</p> <p>373-375 de l'A03 au DEU 2020</p> <p><u>629-636 du DEU 2021</u></p> <p><u>686-689 du DEU 2021</u></p> <p><u>391-398 de l'A01 au DEU 2021</u></p>
11.3.1.a	Réserves, modification d'avis, limitations de responsabilité ou observations	<p>557 du DEU 2019</p> <p>363 de l'A01 au DEU 2019</p> <p>644 du DEU 2020</p> <p><u>686 du DEU 2021</u></p>
11.4	Procédures judiciaires et d'arbitrage	<p>530-531 du DEU 2020</p> <p>305 ; 315 de l'A01 au DEU 2020</p> <p>56-67 des Annexes de la Présentation T4 2021 et Année 2021</p> <p>173-178 des Comptes Consolidés du Groupe Crédit Agricole S.A. 2021</p> <p>169-175 des Comptes Consolidés du Groupe Crédit Agricole 2021</p> <p><u>331-339 ; 571-574 du DEU 2021</u></p> <p><u>317 ; 327 ; 328-332 de l'A01 au DEU 2021</u></p>
11.5	Changement significatif de la situation financière de l'émetteur	<p>659 du DEU 2020</p> <p>394 de l'A01 au DEU 2020</p> <p><u>701 du DEU 2021</u></p> <p><u>402 de l'A01 au DEU 2021</u></p>
12.	INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES	

Annexe 6 du Règlement Délégué n°2019/980 – Informations relatives au Garant		Documents incorporés par référence <i>(numéros de page)</i>
12.1	Capital social - Indiquer le montant du capital émis ainsi que le nombre et les catégories d'actions qui le représentent, en mentionnant leurs principales caractéristiques; indiquer quelle partie du capital émis reste à libérer, en mentionnant le nombre ou la valeur nominale globale ainsi que la nature des actions non entièrement libérées, ventilées, le cas échéant, selon la mesure dans laquelle elles ont été libérées.	33-34 ; 537 ; 600 ; 650 du DEU 2020 72-73 de la Présentation T4 2021 et Année 2021 5 ; 34-35 ; 644 ; 692 du DEU 2021
12.2	Acte constitutif et statuts - Le cas échéant, indiquer le registre et le numéro d'entrée dans le registre; décrire l'objet social du garant et indiquer où son énonciation peut être trouvée dans l'acte constitutif et les statuts.	650-657 du DEU 2020 135-153 de l'A03 au DEU 2020 692-699 du DEU 2021
13.	CONTRATS IMPORTANTS	
13.1	Résumer sommairement tous les contrats importants (autres que les contrats conclus dans le cadre normal des activités) pouvant conférer à tout membre du groupe un droit ou une obligation ayant une incidence importante sur la capacité du garant à remplir les obligations que lui imposent les valeurs mobilières émises à l'égard de leurs détenteurs.	659 du DEU 2020 201-203 de l'A01 au DEU 2020 4-5, 12 de l'A04 au DEU 2020 701 du DEU 2021 213-215 de l'A01 au DEU 2021

Les informations en lien avec le Garant qui ne figurent pas dans le tableau de concordance ci-dessus sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes à un autre endroit du Prospectus de Base.

Les Modalités des Titres 2013, les Modalités des Titres 2014, les Modalités des Titres 2015, les Modalités des Titres 2016, les Modalités des Titres 2017, les Modalités des Titres 2018, les Modalités des Titres 2019 et les Modalités des

Titres 2020 sont incorporées par référence dans le présent prospectus de base uniquement pour les besoins de l'émission de Titres assimilables à des Titres émis en vertu des Modalités des Titres 2013, des Modalités des Titres 2014, des Modalités des Titres 2015, des Modalités des Titres 2016, des Modalités des Titres 2017, des Modalités des Titres 2018, des Modalités des Titres 2019 et des Modalités des Titres 2020.

Information Incorporée par référence	N° de page
Modalités des Titres 2013	48 à 131
Modalités des Titres 2014	48 à 137
Modalités des Titres 2015	49 à 151
Modalités des Titres 2016	55 à 158
Modalités des Titres 2017	68 à 174
Modalités des Titres 2018	77 à 183
Modalités des Titres 2019	79 à 187
Modalités des Titres 2020	50-167

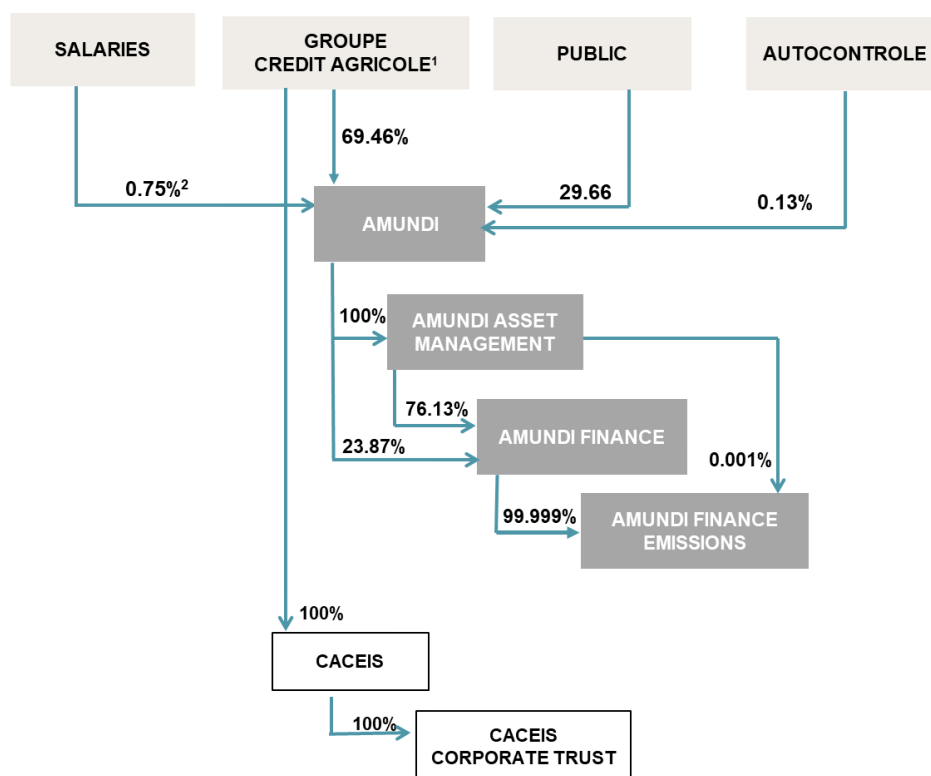
Les éléments du prospectus de base en date du 11 septembre 2013, du prospectus de base en date du 8 septembre 2014, du prospectus de base en date du 3 septembre 2015, du prospectus de base en date du 5 septembre 2016, du prospectus de base en date du 5 septembre 2017, du prospectus de base en date du 5 septembre 2018, du prospectus de base en date du 24 juin 2019 et du prospectus de base en date du 24 juin 2020 qui ne sont pas incorporés par référence ne sont pas pertinents pour les investisseurs.

DESCRIPTION DE L'EMETTEUR

1. La section intitulée "Position de l'Emetteur dans le groupe" en page 274 du chapitre "Description de l'Emetteur" du Prospectus de Base est supprimée dans sa totalité et remplacée par les stipulations suivantes :

« Position de l'Emetteur dans le groupe :

L'Emetteur est une filiale à 99,999% d'Amundi Finance entrant dans le périmètre d'application du régime de gouvernance d'entreprise suivi par le groupe Amundi, qui vise à s'assurer que le contrôle direct ou indirect exercé sur l'Emetteur n'est pas abusif. Amundi Finance est une filiale du groupe Amundi qui fait partie du Groupe Crédit Agricole comme indiqué ci-dessous. Amundi Finance entre ainsi dans le périmètre de contrôle indirect de Crédit Agricole S.A.



1. Incluant les participations de Crédit Agricole SA, SACAM Développement et Crédit Agricole Immobilier
 2. La part des salariés a augmenté en raison de l'augmentation de capital réservée aux salariés du 29/07/2021 (0,5m de titres créés).

2. La section intitulée "Financement des activités de l'Emetteur" en page 276 du chapitre "Description de l'Emetteur" du Prospectus de Base est supprimée dans sa totalité et remplacée par les stipulations suivantes :

« Financement des activités de l'Emetteur

L'Emetteur a pour activité principale l'émission de titres obligataires. Au cours ~~de l'exercice du premier semestre~~ 2021, l'Emetteur a poursuivi son activité d'émission de titres²¹ obligataires pour le réseau Crédit Agricole, en émettant ~~302~~**49** nouveaux EMTN pour un montant cumulé de ~~302~~**530** millions d'euros.

Le montant nominal total en circulation au ~~30 juin 2021~~31 décembre 2021 s'élève à ~~4,038~~3,823 milliards d'euros (nominal hors émissions en cours de commercialisation). L'échéance des titres en circulation est comprise entre ~~2021~~2022 et 2030.

²¹ **titres bénéficiant de la garantie de Crédit Agricole S.A. »**

3. La section intitulée "*Réviser indépendant* » en page 277 du chapitre "*Description de l'Emetteur*" du Prospectus de Base est supprimée dans sa totalité et remplacée par les stipulations suivantes :

« Réviser indépendant

~~Le Commissaire aux Comptes de l'Emetteur est Ernst & Young et Autres (membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles), dont le siège social est situé au 1-2 place des Saisons - 92400 Courbevoie/Paris-La Defense 1 France. Ce réviser indépendant n'a aucun intérêt significatif dans l'Emetteur.~~

Le mandat du Commissaire aux Comptes de l'Emetteur, Ernst & Young et Autres (membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles) est arrivé à expiration le 31 décembre 2021. Ce mandat n'étant pas renouvelé lors du Conseil d'Administration du 15 mars 2022, MAZARS (membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles) dont le siège social est situé au : Tour Exaltis - 61 rue Henri Regnault - 92075 Paris La Défense Cedex, a été nommé pour 6 ans, soit du 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2027. Cette nomination sera ratifiée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 mai 2022. Ce réviser indépendant n'a aucun intérêt significatif dans l'Emetteur. »

DESCRIPTION DU GARANT ET DU GROUPE CREDIT AGRICOLE

Le chapitre « *Description du Garant et du Groupe Crédit Agricole* » en page 278 du Prospectus de Base est supprimé dans son intégralité et remplacé comme suit :

1. Le paragraphe commençant par « Le Groupe Crédit Agricole s'est construit au fil des évolutions suivantes : » est supprimé dans son intégralité et remplacé comme suit :

(i) **Présentation du Groupe Crédit Agricole S.A. et du Groupe Crédit Agricole**

« Le Garant est la banque centrale du « Groupe Crédit Agricole », qui est composé du « Groupe Crédit Agricole S.A. », (comprenant le Garant et ses filiales consolidées), les Caisses Régionales (telles que définies ci-dessous), constituent le groupe Crédit Agricole S.A. (le « ~~Groupe Crédit Agricole S.A.~~ »). Le ~~Groupe Crédit Agricole S.A.~~, les 39 Caisses régionales (les « ~~Caisses Régionales~~ ») et les Caisses locales de Crédit Agricole (les « ~~Caisses Locales~~ ») de Crédit Agricole et chacune de leurs filiales respectives ~~constituent le Groupe Crédit Agricole~~ (le « ~~Groupe Crédit Agricole~~ »).

Le Groupe Crédit Agricole est le premier groupe bancaire français, et l'un des premiers mondiaux, dans chaque cas sur la base des fonds propres. Au 31 décembre ~~2020~~ **2021**, le Garant disposait de ~~1 961,1~~ **2,074.0** milliards d'euros d'actifs totaux consolidés, de ~~658,2~~ milliards d'euros de capitaux propres (hors intérêts minoritaires), de ~~881,9~~ **1,075.4** milliards d'euros de dépôts de la clientèle et de ~~1 729~~ **2,064.0** milliards d'euros d'actifs sous gestion. Le Groupe Crédit Agricole s'est construit au fil des évolutions suivantes :

Le Garant, précédemment dénommé Caisse Nationale de Crédit Agricole ("CNCA"), a été créé par une loi de 1920 afin de distribuer des avances et de superviser un groupe de banques régionales mutualistes connues sous le nom de Caisses régionales de Crédit Agricole Mutuel (les "**Caisses Régionales**") pour le compte de l'État français. En 1988, l'État français a privatisé la CNCA dans le cadre d'un processus de mutualisation, transférant la majorité de la participation qu'il détenait dans la CNCA aux Caisses Régionales. En 2001, CASA a été introduit en bourse sur Euronext Paris et a concomitamment acquis une participation d'environ 25% dans chacune des Caisses Régionales, à l'exception de la Caisse Régionale de la Corse (dont le Garant a acquis 100% du capital en 2008). ~~Au 30 juin 2016, on comptait 39 Caisses Régionales comprenant (i) la Caisse Régionale de la Corse (détenue à 99,9% par le Garant), et (ii) 38 Caisses Régionales chacune détenue à hauteur d'environ 25% par le Garant.~~ Le 3 août 2016, le Garant a transféré la quasi-totalité de la participation qu'il détenait dans les Caisses Régionales (à l'exception de la Caisse Régionale de la Corse) à une société entièrement détenue par les Caisses Régionales. Au résultat de ces évolutions, le Groupe Crédit Agricole est structuré au 31 décembre ~~2020~~**2021**, tel que suit : »

2. L'organigramme simplifié du Groupe Crédit Agricole est supprimé dans son intégralité et remplacé comme suit :

« Organigramme simplifié du Groupe Crédit Agricole

LE GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

Le périmètre du Groupe Crédit Agricole rassemble Crédit Agricole S.A., l'ensemble des Caisses régionales et des Caisses locales, ainsi que leurs filiales.

PUBLIC

29,3 %
INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS

7,3 %
ACTIONNAIRES INDIVIDUELS

5,1 %
SALARÉS VIA L'ÉPARGNE SALARIALE

2,8 %⁽¹⁾
AUTOCONTRÔLE

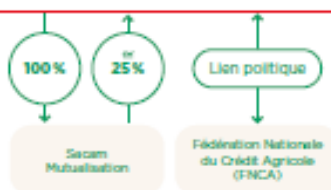
DÉTENANT
44,5%

CAISSES RÉGIONALES

11,2 M
DE SOCIÉTAIRES
détenant les parts sociétales des

2 406
CAISSES LOCALES

39
CAISSES RÉGIONALES
détenant ensemble la majorité
du capital de CRÉDIT AGRICOLE S.A.
via la SAS Rue la Boétie ⁽²⁾



DÉTENANT
55,5%



(1) Autocentrisme relatif des ventes d'actifs de 2021 qui s'élève à 2021. Après retraitement de 101 500 actions, l'autocentrisme sera non significatif et le montant de SAS Rue de la Boétie sera de 11,2 M.
(2) Les Caisses régionales de la Corse, d'Alsace et de Lorraine, par Crédit Agricole S.A., ont adhéré à SACM Mutualisation.

Les chiffres et le schéma ci-dessus font état de l'organisation du Groupe Crédit Agricole au 31 décembre 2021. »

INFORMATIONS GENERALES ET DEVELOPPEMENTS RECENTS

1. Le paragraphe intitulé « *Commissaires aux Comptes* » en page 292 du Prospectus de Base est supprimé dans son intégralité et remplacé comme suit :

« *Commissaires aux comptes* »

- **CREDIT AGRICOLE S.A.**

~~Contrôleurs légaux des comptes~~

~~○ Titulaires~~

~~Ernst & Young et Autres
Société représentée par Olivier Durand~~

~~1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie — Paris-La Défense 1~~

~~Commissaire aux comptes membre de la
Compagnie régionale des Commissaires aux
comptes de Versailles~~

~~PricewaterhouseCoopers Audit
Société représentée par Anik Chaumartin~~

~~63, rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine~~

~~Commissaire aux comptes membre de la
Compagnie régionale des Commissaires aux
comptes de Versailles~~

~~○ Suppléants~~

~~Picarle et Associés
Société représentée par Denis Picarle
1/2 place des Saisons
92400 Courbevoie — Paris-La Défense 1~~

~~Commissaire aux comptes membre de la
Compagnie régionale des Commissaires aux
comptes de Versailles~~

~~Jean-Baptiste Deschryver~~

~~63, rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine~~

~~Commissaire aux comptes membre de la
Compagnie
régionale des Commissaires aux comptes de
Versailles~~

- ~~• Ernst & Young et Autres a été nommé en tant que Commissaire aux comptes titulaire sous la dénomination Barbier Frinault et Autres par l'Assemblée générale ordinaire du 31 mai 1994. Ce mandat a été renouvelé pour une durée de 6 exercices par l'Assemblée générale mixte du 16 mai 2018. Ernst & Young et Autres est représenté par Olivier Durand.~~
- ~~• PricewaterhouseCoopers Audit a été nommé Commissaire aux comptes titulaire par l'Assemblée générale ordinaire du 19 mai 2004. Ce mandat a été renouvelé pour une durée de 6 exercices par l'Assemblée générale mixte du 16 mai 2018. PricewaterhouseCoopers Audit est représenté par Anik Chaumartin Agnès Husherr.~~
- ~~• Le collège des Commissaires aux comptes de Crédit Agricole S.A. est demeuré inchangé sur les exercices 2011/2012/2013/2014/2015/2016/2017/2018. Les signataires sont demeurés inchangés pour les exercices 2011/2012/2013 et 2014 à savoir, Valérie Meeus pour Ernst & Young & Autres et Catherine Pariset pour PricewaterhouseCoopers Audit. Depuis 2015, le signataire de PricewaterhouseCoopers Audit est Anik Chaumartin en remplacement de Catherine Pariset. Depuis 2017, le signataire d'Ernst & Young & Autres est Olivier Durand en remplacement de Valérie Meeus.~~
- ~~• Picarle et Associés a été nommé Commissaire aux comptes suppléant de la société Ernst & Young et Autres par l'Assemblée générale mixte du 17 mai 2006. Ce mandat a été renouvelé pour une durée de six exercices par l'Assemblée générale mixte du 16 mai 2018.~~
- ~~• Jean-Baptiste Deschryver a été nommé Commissaire aux comptes suppléant de la société PricewaterhouseCoopers Audit par l'Assemblée générale mixte du 16 mai 2018.~~

Ernst & Young et Autres et PricewaterhouseCoopers Audit (co-commissaires aux comptes indépendants) ont audité les comptes consolidés et non consolidés du Garant pour les deux derniers exercices et les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole pour les deux derniers exercices. Ernst & Young et Autres et PricewaterhouseCoopers Audit appartiennent à la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.

- **AMUNDI FINANCE EMISSIONS**

Le commissaire aux comptes de l'Emetteur est Ernst & Young et Autres (membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles), 1-2 place des Saisons 92400 Courbevoie, France, représenté pour les années prenant fin les 31 décembre 2019 et 31 décembre 2020 par Claire Rochas qui a audité les comptes d'Amundi Finance Emissions pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 et pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 conformément aux normes d'audit généralement admises en France, et n'a émis aucune réserve. Les états financiers d'Amundi Finance Emissions pour les années prenant fin les 31 décembre 2019 et 31 décembre 2020 ont été préparés conformément aux normes comptables françaises à la date du bilan concernée. Le commissaire aux comptes d'Amundi Finance Emissions n'a aucun intérêt significatif dans Amundi Finance Emissions.

Le mandat du Commissaire aux Comptes de l'Emetteur, Ernst & Young et Autres (membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles) est arrivé à expiration le 31 décembre 2021. Ce mandat n'étant pas renouvelé lors du Conseil d'Administration du 15 mars 2022, MAZARS (membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles) dont le siège social est situé au : Tour Exaltis - 61 rue Henri Regnault - 92075 Paris La Défense Cedex, a été nommé pour 6 ans, soit du 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2027. Cette nomination sera ratifiée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 mai 2022. Ce réviseur indépendant n'a aucun intérêt significatif dans l'Emetteur. »

2. Le paragraphe intitulé « Information sur les Tendances » en page 293 du Prospectus de Base est supprimé dans son intégralité et remplacé comme suit :

« *Information sur les Tendances*

- **CREDIT AGRICOLE S.A. ET GROUPE CREDIT AGRICOLE**

Sous réserve des informations figurant dans le Prospectus de Base (y compris les documents incorporés par référence), aucune détérioration significative n'a affecté les perspectives du Garant ou du Groupe Crédit Agricole depuis le ~~31 décembre 2020~~ 31 décembre 2021.

- **AMUNDI FINANCE EMISSIONS**

Sous réserve des informations figurant dans le Prospectus de Base (y compris les documents incorporés par référence), aucune détérioration significative n'a affecté les perspectives de l'Emetteur depuis le ~~31 décembre 2020~~ 31 décembre 2021 (date de clôture du dernier exercice pour lequel des états financiers audités ont été publiés). »

3. Le paragraphe intitulé « *Changement Significatif de la situation financière* » en page 294 du Prospectus de Base est modifié comme suit :

« *Changement significatif de la performance financière*

- **CREDIT AGRICOLE S.A. ET GROUPE CREDIT AGRICOLE**

Sous réserve des informations figurants dans le Prospectus de Base (y compris les documents incorporés par référence), il ne s'est produit à la date du présent Prospectus de Base aucun changement significatif de la performance financière du Garant ou du Groupe Crédit Agricole depuis le 31 décembre 2021.

- **AMUNDI FINANCE EMISSIONS**

Sous réserve des informations figurant dans le Prospectus de Base (y compris les documents incorporés par référence), il ne s'est produit à la date du présent Prospectus de Base aucun changement significatif de la performance financière d'Amundi Finance Emissions depuis le ~~30 juin 2021~~ 31 décembre 2021. »

4. Le paragraphe intitulé « *Changement Significatif de la situation financière* » en page 294 du Prospectus de Base est modifié comme suit :

« *Changement significatif de la situation financière*

- **CREDIT AGRICOLE S.A. ET GROUPE CREDIT AGRICOLE**

Sous réserve des informations figurant dans le Prospectus de Base (y compris les documents incorporés par référence), il ne s'est produit à la date du présent Prospectus de Base aucun changement significatif de la situation financière du Garant ou du Groupe Crédit Agricole depuis le 31 décembre 2021.

- **AMUNDI FINANCE EMISSIONS**

Sous réserve des informations figurant dans le Prospectus de Base (y compris les documents incorporés par référence), il ne s'est produit à la date du présent Prospectus de Base aucun changement significatif de la situation financière d'Amundi Finance Emissions depuis le ~~30 juin 2021~~ 31 décembre 2021. »

3. Le paragraphe intitulé « *Développements récents* » du chapitre "*Informations Générales et Développements Récents*" en page 298 du Prospectus de Base est complété par l'ajout du paragraphe suivant :

Communiqué de Presse publié par le Garant le 7 avril 2022

« Le Crédit Agricole annonce l'acquisition d'une participation de 9,18% dans le capital de Banco BPM, renforçant ainsi sa relation de longue date avec Banco BPM SpA

Crédit Agricole S.A. ("Crédit Agricole") annonce qu'à la suite d'achats sur le marché et d'une opération avec un établissement financier de premier rang, il a acquis une participation de 9,18% dans le capital de la banque italienne Banco BPM S.p.A ("Banco BPM").

Cette transaction souligne l'appréciation très positive du Crédit Agricole quant aux qualités intrinsèques de Banco BPM : une franchise solide, des perspectives financières favorables et une équipe de direction forte et performante. Elle renforce les solides relations entretenues avec Banco BPM, incarnées par le partenariat stratégique noué de longue date en crédit à la consommation au sein de la joint-venture Agos. Le Crédit Agricole est disposé à élargir le champ des partenariats stratégiques avec Banco BPM.

Le Crédit Agricole n'a pas sollicité l'autorisation des autorités de tutelle pour franchir le seuil de 10% du capital de Banco BPM.

La transaction devrait avoir un impact négligeable sur le ratio CET1 de Crédit Agricole S.A. »

RESPONSABILITE DU SIXIEME SUPPLEMENT

Au nom de l'Émetteur

J'atteste que les informations contenues dans le présent Sixième Supplément sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Amundi Finance Emissions
91-93 boulevard Pasteur
75015 Paris
France

Dûment représentée par :

Issiaka BERETE
en sa qualité de Directeur Général

le 21 avril 2022

Au nom du Garant

J'atteste que les informations contenues dans le présent Sixième Supplément (à l'exception des informations relatives aux Titres et à Amundi Finance Emissions) sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Crédit Agricole S.A.
12, place des Etats-Unis
92127 Montrouge
France

Dûment représentée par :

Paul FOUBERT
en sa qualité de Directeur du Pilotage Financier

le 21 avril 2022



Le supplément au prospectus a été approuvé le 21 avril 2022 par l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129.

L'AMF approuve ce document après avoir vérifié que les informations figurant dans le prospectus sont complètes, cohérentes et compréhensibles au sens du règlement (UE) 2017/1129.

Cette approbation ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur l'émetteur faisant l'objet du supplément.

Le supplément au prospectus porte le numéro d'approbation suivant : n°22-115.